



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 096 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 8 mai 2018

—
Président

L'honorable Robert Nault

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 8 mai 2018

• (1535)

[Traduction]

Le président (L'hon. Robert Nault (Kenora, Lib.)): Mesdames et messieurs, conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous commençons cette réunion avec la délégation du Tibet. Le chef de cette délégation est M. Baimawangdui, et nous lui souhaitons la bienvenue au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

D'après ce que je comprends, Mme Chen servira d'interprète. Nous demandons donc au chef de la délégation de présenter ses collègues qui sont à la table. Nous entendrons ensuite un exposé d'environ 10 minutes et nous passerons aux questions, comme nous le faisons habituellement.

La parole est à M. Baimawangdui.

M. Baimawangdui (chef de la délégation, délégué, Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet, Délégation du Tibet) (Traduction de l'interprétation): Distingué président Nault et amis du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, les membres de la délégation et moi-même sommes très heureux de visiter le Canada, et surtout de comparaître devant votre comité aujourd'hui pour discuter avec nos homologues. Si vous me le permettez, j'aimerais vous présenter les principaux membres de notre délégation.

M. Pubudunzhu est délégué du Congrès national du peuple et maire de la ville de Shannan, dans la Région autonome du Tibet.

M. Duojiciren est délégué du Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet et vice-président du Comité des affaires ethniques, religieuses et étrangères et des affaires chinoises à l'étranger du Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet.

M. Awangdanzeng est délégué du Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet et vice-président de la Conférence consultative politique du peuple chinois du comté de Zha'nang dans la ville de Shannan. Il est également directeur général adjoint du bureau administratif du temple Minzhulin, aussi situé dans le comté de Zha'nang dans la Région autonome du Tibet.

Je suis délégué du Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet et secrétaire du gouvernement municipal de Lhasa du Parti communiste chinois.

Actuellement, la relation entre la Chine et le Canada conserve un bon élan de développement par l'entremise de liens étroits établis aux plus hauts échelons. Nous avons également observé de fréquents échanges économiques et commerciaux entre les deux pays. Cette année, c'est l'Année du tourisme Canada-Chine. Je suis très heureux que nous soyons venus ici cette année pendant cette période.

J'aimerais faire le point sur la situation au Tibet. La Région autonome du Tibet est située dans le Sud-Ouest de la Chine. C'est

l'une des cinq régions autonomes de la Chine. Elle couvre une région d'environ 1,2 million de kilomètres carrés et sa population est de 3,37 millions d'habitants.

Le Tibet fait partie intégrante de la Chine depuis les temps les plus reculés. En effet, le peuple tibétain vit sur le plateau du Qinghai-Tibet depuis les temps reculés, mais nous avons des relations et des échanges politiques, économiques et culturels encore plus étroits avec le territoire intérieur. Le gouvernement central de la République de Chine a administré le Tibet sous les dynasties Yuan, Ming et Qing, et continue de le faire de nos jours. C'est principalement sous la dynastie Yuan que le Tibet a été intégré à la carte de la Chine.

En 1951, nous avons eu la libération pacifique du Tibet, qui a éliminé le servage féodal et a grandement amélioré la vie des gens. Les agriculteurs et les éleveurs vivent sur le plateau. On leur donne des terres, des prairies et du bétail pour qu'ils puissent gagner leur vie, et ils ne sont plus exploités par les propriétaires d'esclaves. Ils sont devenus maîtres de leur vie.

Depuis la libération pacifique, avec le leadership et l'appui du gouvernement central de la Chine, ainsi qu'avec l'aide efficace des autres provinces de la Chine, la situation du Tibet s'est grandement améliorée. Depuis le 18^e Congrès national, ainsi que sous le leadership du Parti communiste de la Chine, dont M. Xi Jinping est un élément central, nous avons axé les politiques sur les gens, et nous avons amélioré la situation du Tibet sur les plans économique et social, et sur d'autres plans.

Le pays connaît une croissance économique rapide et on a également amélioré l'infrastructure. En 2017, le PIB était de 131 milliards de yuans, ce qui est 1 000 fois plus élevé qu'au début de la libération pacifique, où il était seulement de 131 millions de yuans.

• (1540)

L'infrastructure au Tibet est beaucoup mieux qu'autrefois. Nous avons mis sur pied un système de transport complet, qui comprend des chemins de fer, des autoroutes et des transporteurs aériens. Par exemple, nous avons déjà installé le chemin de fer de Golmud à Lhasa et de Lhasa à Shigatse, et il y a 90 000 kilomètres d'autoroute au total. Nous avons cinq aéroports dans la région, ce qui nous aide à nous rendre dans 47 villes du pays par l'entremise de 79 routes.

Ce qu'il faut mentionner, c'est que le système énergétique s'est développé assez rapidement, surtout dans le cas de l'énergie propre. En effet, la capacité électrique atteint environ 3,9 millions de kilowatts. Nous avons un mélange d'énergie propre composé d'énergie hydraulique, d'énergie éolienne et d'énergie solaire qui peut atteindre les 62 comtés de cette région.

Nous pouvons surtout voir les progrès du Tibet dans le PIB par habitant, car en 2017, il était de plus de 10 000 yuans.

Les conditions de vie au Tibet sont également beaucoup mieux qu'autrefois. Nous avons lancé de nombreux projets et programmes pour veiller à ce que les gens vivent de façon confortable et sécuritaire. Ces programmes et ces projets ont aidé environ 400 000 ménages et 2,4 millions de personnes au Tibet.

Dans le domaine de l'éducation, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de l'ensemble du système d'éducation, notamment au niveau préscolaire, au niveau de base, aux niveaux supérieurs et dans l'éducation permanente. Les étudiants qui suivent les programmes obligatoires n'ont pas besoin de payer leur logement, leur nourriture ou leurs droits de scolarité. Il y a environ 660 000 étudiants dans les universités et les collèges et 18 000 étudiants obtiennent leur diplôme chaque année.

● (1545)

Le système de services médicaux du Tibet s'est également beaucoup amélioré, et nous offrons des services médicaux gratuitement dans l'ensemble de la région à quatre échelons, c'est-à-dire aux échelons de la ville, de la préfecture, du comté et du canton. Nous avons fondamentalement amélioré les services médicaux offerts aux agriculteurs et aux éleveurs qui vivent là-bas, et l'espérance de vie a augmenté de façon remarquable, c'est-à-dire qu'elle est passée de 35,5 ans au début de la libération à 68,1 ans maintenant.

Comparativement à la situation d'autrefois, nous avons accompli beaucoup de choses. Toutefois, comparativement à d'autres pays et à d'autres régions, y compris le Canada, notre niveau de développement est toujours peu élevé, et nous devons déployer plus d'efforts sur ce plan.

Les divers groupes ethniques qui vivent au Tibet profitent de bonnes mesures de protection pour les droits de la personne et leurs droits culturels, surtout lorsqu'il s'agit de la protection des langues parlées et écrites au Tibet. En effet, le gouvernement a adopté des politiques et des règlements qui améliorent l'apprentissage, l'utilisation et le développement des langues locales parlées et écrites.

● (1550)

Ces politiques contiennent des dispositions précises qui aident beaucoup les habitants de la région en leur permettant d'utiliser leur propre langue dans leur travail et dans d'autres domaines de leur vie. Nous avons également terminé le processus consistant à élaborer un texte didactique de la langue tibétaine, qui est actuellement utilisé dans les écoles, ainsi que dans d'autres éléments liés à la protection de la culture locale.

Sur le plan idéologique, la liberté de croyance religieuse est respectée et protégée au Tibet. Nous avons actuellement 1 700 sites voués aux croyances religieuses et 46 000 moines et religieuses vivent dans des monastères et des temples, afin de répondre aux besoins des croyants.

À mesure que les conditions de vie et de transport s'améliorent, de plus en plus de gens de l'extérieur du Tibet participent à des activités religieuses, ce qui signifie que le gouvernement tibétain et le gouvernement de Lhasa doivent déployer des efforts supplémentaires

pour fournir des services connexes. En effet, les gens font leurs dévotions de différentes façons. Ils s'agenouillent en position courbée en tenant la roue de prière dans leurs mains ou ils se rendent à l'intérieur des monastères pour faire leurs dévotions.

De nombreux Canadiens ont visité le Tibet, et je crois que vous connaissez beaucoup de choses à ce sujet.

● (1555)

L'environnement est bien protégé au Tibet. Dans l'ensemble, il y a de très bonnes protections écologiques.

L'amélioration des protections écologiques est attribuable à de nombreux facteurs. Tout d'abord, les gens de tous les milieux sont plus sensibilisés à l'environnement là-bas. Nous avons mis en oeuvre une idée proposée par le président Xi et selon laquelle les Montagnes Vertes sont des montagnes de trésors. Même le plateau tibétain est recouvert de neige, mais nous pensons toujours qu'il peut aussi se transformer en montagne de trésors si nous protégeons bien l'environnement.

Deuxièmement, le conseil des affaires d'État ou le gouvernement central a un plan pour l'environnement de Qinghai et du plateau tibétain. Plus précisément, on a prévu un financement d'environ 770 millions de yuans pour la protection de l'environnement, dont 2 millions de yuans pour la protection des prairies du Tibet.

Le troisième facteur, qui est le dernier, mais non le moindre, c'est que nous avons réservé environ le tiers du territoire du Tibet pour en faire une réserve naturelle. Cette réserve couvre environ 410 000 kilomètres carrés et offre de bonnes conditions pour la protection de l'environnement.

J'ai travaillé à Lhasa, la capitale de la Région autonome du Tibet. Cette ville fait peut-être partie des trois meilleures villes de la Chine lorsqu'il s'agit de la qualité de l'environnement. Pendant le premier trimestre de cette année, nous nous sommes classés au deuxième rang de toutes les villes de ce pays.

Je vais m'arrêter ici et préciser que pendant les deux courtes journées que j'ai passées au Canada, j'ai appris un grand nombre de choses utiles et j'ai vécu de bonnes expériences.

● (1600)

Je ramènerai tout cela dans mon pays et dans ma région, car cela peut nous aider à apporter de grandes améliorations à l'échelle locale.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Baimawangdui, de votre exposé.

Mesdames et messieurs, nous passons directement aux questions. Nous entendrons d'abord M. Genuis.

Garnett.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): [*Le député s'exprime en tibétain.*]

Les membres du Comité ne le savent peut-être pas, mais c'était la première fois — même si c'était mal prononcé — que la langue tibétaine était utilisée dans cette réunion. C'est peut-être révélateur, monsieur, que vous soyez censément venu ici pour parler à titre de représentant du peuple tibétain, mais que vous n'ayez pas utilisé la langue tibétaine; en effet, vous avez parlé chinois.

Manifestement, les membres du Comité savent peut-être qu'un monsieur, c'est-à-dire Tashi Wangchuk, qui est un défenseur de la langue tibétaine, fait actuellement face à 15 ans de prison pour avoir milité pour la langue tibétaine et pour avoir simplement déclaré, sur son blogue, que les lois de la Chine devraient être respectées aussi en ce qui concerne la capacité d'utiliser la langue tibétaine.

Je suis également étonné de la façon dont vous parlez de toutes ces améliorations présumées sur le plan économique, car les représentants canadiens nous disent qu'ils ne peuvent même pas obtenir un accès de base au Tibet pour vérifier l'état des projets de développement canadiens. Comment pouvons-nous évaluer la crédibilité de vos affirmations lorsque nos représentants ne peuvent même pas vérifier les progrès des projets qui sont financés avec l'argent des contribuables canadiens et lorsque des représentants chinois leur disent, une fois ces projets terminés, qu'ils ne sont plus du ressort du Canada, même s'ils ont été financés par le Canada?

Toutes ces déclarations liées aux droits de la personne et au développement économique sont étonnantes lorsqu'on pense au refus complet d'accorder l'accès aux représentants et lorsque Freedom House a déclaré que le Tibet est le deuxième endroit le moins libre du monde, après la Syrie. Nous n'avons aucun moyen de vérifier vos déclarations, car votre gouvernement nous refuse tout accès. C'est malheureux, car je pense que nous aimerions évaluer la véracité de vos déclarations.

J'aimerais vous poser une question précise liée à la situation du Panchen Lama.

Le Dalai-Lama et la communauté tibétaine internationale ont reconnu que Gedhun Choekyi Nyima était le 11^e Panchen Lama.

Oh, je suis désolé, l'interprétation...

Le président: Si vous allez trop loin, Mme Chen aura beaucoup de difficulté à interpréter ce que vous dites; nous pourrions donc lui laisser le temps d'interpréter ce que vous avez dit jusqu'ici.

M. Garnett Genuis: D'accord.

•(1605)

Mme Fangfang Chen (agente principale du personnel, Bureau des échanges internationaux, Comité des affaires étrangères, Congrès national du peuple, Interprète, Délégation du Tibet): J'interpréterai la première partie, et nous pourrions ensuite continuer.

[L'interprète s'exprime en chinois.]

M. Garnett Genuis: Je terminerai donc mes commentaires.

J'ai posé une question au sujet du Panchen Lama qui a été reconnu par le Dalai-Lama et par la communauté tibétaine internationale. Il vient de célébrer — nous l'espérons — son 29^e anniversaire de naissance, mais nous ne savons pas s'il est vivant ou mort, car il a été enlevé, avec ses parents, par les autorités de la République populaire de Chine lorsqu'il avait six ans.

Je vous demande donc, monsieur, si vous savez si le Panchen Lama, M. Gedhun Choekyi Nyima, est vivant ou mort. Ses parents sont-ils vivants ou morts? Où sont-ils? Les autorités internationales indépendantes ont-elles la possibilité d'avoir accès à ces gens?

Merci.

Mme Fangfang Chen: Il parlait de l'affaire à laquelle il a fait référence. Je n'ai pas très bien compris les détails.

M. Baimawangdai (Traduction de l'interprétation): Je crois que la Chine est un pays qui applique le principe de la primauté du droit. Nous avons de nombreuses preuves qui attestent que des criminels ont été punis selon la loi et les règlements de la Chine.

Le deuxième élément concerne la langue. Nous utilisons le chinois plutôt que la langue tibétaine. Puisque le chinois est une langue universelle utilisée en Chine, il n'y a aucun problème à ce que nous parlions chinois, mais si l'un d'entre vous peut parler la langue tibétaine, dans ce cas, je peux parler dans la langue tibétaine. Mais nous devrions passer deux fois par l'interprétation, c'est-à-dire du

tibétain au chinois, et ensuite du chinois à l'anglais. Nous parlons chinois seulement en raison des contraintes de temps.

Le troisième point concerne l'ouverture du Tibet. À mesure que le pays s'ouvre de plus en plus sur le monde extérieur, le Tibet est aussi plus ouvert. En effet, de plus en plus de touristes de l'intérieur et de l'extérieur de la Chine visitent le Tibet.

Je dois mentionner que c'est une région très spéciale. Elle est située sur un plateau et la situation écologique n'est pas la même que celle à l'intérieur de la Chine.

De toute façon, nous accueillons tous ceux qui sont amicaux avec nous, mais le peuple tibétain n'accueillerait jamais des gens qui appuient ou soutiennent les activités séparatistes ou qui nuisent à l'unité de la Chine.

•(1610)

En ce qui concerne Gedhun Choekyi Nyima, c'est un citoyen ordinaire de la Chine qui mène une vie ordinaire au Tibet. Il a déjà reçu une éducation moderne, et je crois que lui et les membres de sa famille ne souhaitent pas et ne veulent pas être interrompus par l'environnement extérieur. Si l'occasion se présente, vous constaterez qu'il mène maintenant une très bonne vie.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Virani.

M. Garnett Genuis: Monsieur le président, puis-je faire une proposition? Un monsieur a offert de servir d'interprète si le témoin souhaite s'exprimer en langue tibétaine. Une personne peut servir d'interprète si on le souhaite.

Le président: Je crois que je vais accepter l'argument formulé par l'interprète. Étant donné le temps limité dont nous disposons, je ne crois pas que cela fonctionnera pour nous, Garnett. La parole est à M. Virani et nous utiliserons le service d'interprétation que nous avons. Merci.

M. Arif Virani (Parkdale—High Park, Lib.): Merci beaucoup.

Tout d'abord, je vous remercie d'être ici. Nous apprécions les liens plus étroits que nous établissons avec la Chine et le gouvernement de la République populaire de Chine. Cela nous permet de discuter d'un large éventail d'enjeux, y compris des questions liées aux droits de la personne, que notre gouvernement soulève toujours lors de ses interactions avec des partenaires et des alliés étrangers.

Je m'intéresse particulièrement aux questions liées aux droits de la personne, car je suis avocat spécialiste du droit constitutionnel et des droits de la personne, un député qui représente une circonscription où vivent 7 000 Canadiens tibétains — donc *tashi delek* — et je suis également président des Parlementaires amis du Tibet.

Pourriez-vous d'abord interpréter cela, s'il vous plaît?

Mme Fangfang Chen: Pourriez-vous répéter la dernière partie?

M. Arif Virani: ... président des Parlementaires amis du Tibet.

Le président: Madame Chen, vous pouvez poser une question si vous avez des doutes.

Pouvez-vous répéter, monsieur Virani?

M. Arif Virani: Je disais m'intéresser tout particulièrement à ces questions du fait que je suis avocat spécialisé en droits de la personne et en droit constitutionnel en plus d'être député représentant une circonscription comptant 7 000 Canadiens d'origine tibétaine et d'agir à titre de président des Parlementaires amis du Tibet.

J'aimerais maintenant vous poser trois séries de questions qui émanent toutes de la réponse publique de la ministre des Affaires étrangères à une pétition déposée par M. Garrison à la Chambre des communes.

Parlons d'abord du cas Tashi Wangchuk qui a été soulevé par M. Genuis. Il a été accusé d'incitation au séparatisme en vertu du Code criminel chinois pour avoir défendu le droit culturel des Tibétains d'étudier dans leur langue. La promotion de l'identité culturelle et linguistique est une priorité importante pour notre gouvernement. C'est ce que nous faisons avec les langues autochtones au Canada. J'aimerais plus précisément savoir pour quelle raison on a refusé au gouvernement du Canada la permission d'assister au procès de Tashi Wangchuk qui a eu lieu le 4 janvier dernier. Quelle a été la décision du tribunal? Comment la défense des droits linguistiques peut-elle être considérée comme une activité séparatiste? Voilà donc pour ma première série de questions.

Ma question suivante concerne le Panchen Lama dont M. Genuis a également parlé. Vous avez confirmé précédemment qu'il était bel et bien en vie, tout comme ses parents d'ailleurs. J'aimerais savoir si vous êtes disposés à faire le nécessaire pour qu'une délégation canadienne ou internationale rende visite à Gendhun Choekyi Nyima au cours des prochains mois.

Je veux vous parler en troisième lieu de Sa Sainteté le Dalaï-Lama et du dialogue sino-tibétain. Ce dialogue a donné lieu à neuf rencontres entre les représentants de la République populaire de Chine et les envoyés de Sa Sainteté le Dalaï-Lama entre 2002 et 2010. J'aimerais que vous nous indiquiez pour quelle raison, à votre avis, le dialogue sino-tibétain au sujet de la voie du milieu est interrompu depuis 2010. Quelles conditions devraient être mises en place pour que la Chine accepte de reprendre ce dialogue? Je crois que les Tibétains d'origine qui vivent au Canada ont vraiment à coeur de voir une reprise de ce dialogue au sujet de la voie du milieu

Merci. *Thuk je che*

● (1620)

M. Baimawangdui (Traduction de l'interprétation): Pour ce qui est des droits de la personne, je ne crois pas qu'il y ait contradiction entre la protection de la langue tibétaine parlée et écrite et la primauté du droit. La personne dont vous parlez a indiqué qu'elle voulait protéger la langue locale, aussi bien parlée qu'écrite, mais incitait en fait les gens au séparatisme. Nous devons nous concentrer sur ce qu'il a fait, et non sur ce qu'il a dit.

Vous avez parlé ensuite de Gedhun Choekyi Nyima. J'aimerais dire encore fois qu'il est en bonne santé et qu'il a une vie très heureuse au Tibet où il a reçu une éducation moderne de qualité. Nous devons respecter ses volontés et celles des membres de sa famille. Lorsqu'il est question du respect des droits de la personne, tout le monde doit en bénéficier, y compris Gedhun Choekyi Nyima. S'il ne veut pas être dérangé par le monde extérieur, alors nous devons le laisser en paix. Il est tout à fait illogique, selon moi que... Vous parlez d'une délégation canadienne ou internationale qui viendrait au Tibet, ce qui ne manquerait pas de perturber son existence.

Troisièmement, il y a la voie du milieu et les négociations ou le dialogue entre le gouvernement central et le Dalaï-Lama. Je crois que cette soi-disant voie du milieu a pris une certaine tangente. Elle

penche du côté de la clique du Dalaï-Lama. Il veut l'indépendance du Tibet. Ils ont leur propre slogan, mais nous devons également considérer les gestes qui ont été posés. Il veut obtenir l'indépendance du Tibet. Si vous connaissez le moindrement la situation au Tibet, vous ne prêterez pas foi à ses commentaires.

Le Dalaï-Lama a indiqué que l'agrandissement du territoire tibétain ne serait jamais accepté par le gouvernement central de la Chine, pas plus que par le peuple du Tibet. La clique du Dalaï-Lama souhaitait prétendument la voie du milieu et une autonomie de haut niveau, mais j'estime qu'elle voulait d'abord et avant tout conserver les privilèges que lui conférerait le régime de servage féodal existant avant la libération du Tibet.

Lorsque vous parlez de la situation au Tibet, il faut déterminer dans quelle perspective vous voulez aborder la question. Il convient de considérer en priorité les exigences et les volontés de la majorité, soit les fermiers et les éleveurs qui vivent au Tibet, de telle sorte que nous puissions avoir des échanges plus éclairés sur la situation du peuple tibétain. Comment peut-on en arriver à une conclusion valable à ce sujet si l'on ne connaît même pas la situation réelle de ces gens-là et leurs souhaits les plus chers. En outre, la conjoncture est très stable depuis quelques années au Tibet où il n'y a pas eu de cas d'auto-immolation. Il y a peut-être eu quelques cas isolés dans d'autres provinces où l'on trouve également des Tibétains.

● (1625)

Nous sommes quatre à être nés au Tibet et à avoir grandi sur le plateau tibétain où nous avons travaillé également pendant de nombreuses années. J'ai moi-même visité 74 des comtés et des villes du Tibet, et ce, à au moins trois reprises dans chaque cas.

M. Pubudunzhu est maintenant maire de la ville de Shannan. Il a travaillé auparavant à Lhasa et dans beaucoup d'autres villes tibétaines.

Grâce à nos échanges avec les citoyens tibétains dans les différentes localités, nous comprenons bien quels sont leurs besoins physiques et spirituels. Nous devons nous assurer de bien prendre en considération les volontés de la majorité de la population tibétaine.

Le président: Si vous le permettez, nous allons maintenant demander à Mme Laverdière de poser ses questions, après quoi nous devons conclure.

Madame Laverdière, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord souligner à quel point je suis préoccupée par la situation de Tashi Wangchuk et de Gedhun Choekyi Nyima, le 11^e panchen lama. Comme plusieurs de mes collègues autour de la table ont déjà posé de nombreuses questions à ce sujet, je n'y reviendrai pas.

Vous nous avez parlé de l'importance de comprendre la situation et les désirs fondamentaux des Tibétains. Je suis tout à fait d'accord, mais beaucoup de gens disent qu'il serait important de laisser les délégations voyager librement au Tibet et rencontrer les personnes qu'elles désirent rencontrer. La seule façon de vraiment bien comprendre une situation est d'être libre de se déplacer et d'interagir avec les gens du pays qu'on visite.

Cela étant dit, j'aimerais savoir si vous avez rencontré des représentants de la communauté tibétaine au Canada. Sinon, seriez-vous prêt à le faire?

Merci beaucoup.

● (1630)

[Traduction]

M. Baimawangdui (Traduction de l'interprétation): Vous parlez des communautés tibétaines vivant au Canada. Aussi bien hier à Toronto qu'aujourd'hui même à Ottawa, j'ai rencontré les représentants de Tibétains fidèles à la patrie qui résident maintenant au Canada. Ils vivent très bien dans votre pays, et nous nous intéressons de près à leur sort. Nous traitons ces patriotes qui vivent à l'étranger de la même manière que s'ils habitaient encore au Tibet. Pour autant que ces Tibétains renoncent à l'idée de faire l'indépendance du Tibet et de mener des actions en ce sens, ils peuvent rentrer au pays quand bon leur semble, peu importe l'endroit où ils vivent ou travaillent. Comme ils doivent maintenant travailler et vivre dans d'autres pays, comme le Canada, j'ose espérer qu'ils y respectent les lois et règlements en vigueur et redoublent d'ardeur pour améliorer leur sort. Pour notre part, nous sommes prêts à les aider si jamais ils en ont besoin.

Dans le contexte de l'accès libre au Tibet, nous célébrons cette année le 40^e anniversaire de la réforme et de l'ouverture de la Chine, ce qui a donné lieu à la mise en oeuvre de nombreuses politiques par le gouvernement central. Dans la province de Hainan, le président Xi Jinping a en outre rendu publiques une foule d'autres mesures en faveur de l'ouverture et de la réforme.

Selon moi, la politique d'ouverture du Tibet ne changera jamais. La porte va simplement s'ouvrir de plus en plus au monde extérieur, mais reste quand même, comme je l'ai mentionné précédemment, que c'est une région spéciale avec une situation géographique particulière.

● (1635)

L'application des lois et des règlements relatifs à l'autonomie ethnique régionale n'a pas d'incidence sur l'accès au Tibet. Je crois donc que vous devriez pouvoir vous rendre là-bas pour observer directement la situation.

Le président: Merci.

Monsieur Baimawangdui, je tiens à vous remercier en même temps que vos collègues du Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet pour votre exposé et votre franchise. Je pense que nous avons eu des échanges très intéressants.

Nous avons l'habitude au Canada de poser des questions très directes, et nous sommes heureux que nos homologues étrangers puissent nous répondre aussi directement que vous l'avez fait aujourd'hui. Nous sommes ainsi mieux à même de comprendre la position du Congrès du peuple de la Région autonome du Tibet.

Nous vous souhaitons un excellent voyage au Canada et beaucoup de succès dans vos efforts incessants pour améliorer le sort de vos concitoyens.

Chers collègues, je vais laisser Mme Chen interpréter mes remerciements, après quoi nous pourrions discuter des travaux du Comité.

Mme Fangfang Chen: Merci beaucoup.

● (1640)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons interrompre la séance quelques minutes, le temps de saluer nos invités. Nous discuterons ensuite des autres points à notre ordre du jour.

Merci.

● (1640)

(Pause)

● (1640)

Le président: Comme la sonnerie se fera entendre à 17 h 15, nous avons encore du temps pour régler certaines questions. Il y a notamment Mme Laverdière qui aurait une proposition à nous soumettre.

Pour que les choses soient bien claires, nous ne sommes pas à huis clos. C'est la séance publique qui se poursuit.

Mme Laverdière va donc nous présenter une motion dont elle voudrait débattre avec nous, après quoi nous allons la mettre aux voix.

Vous avez la parole.

[Français]

Madame Laverdière, vous avez la parole.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je serai brève puisque nous devons aller voter bientôt. J'aimerais déposer une motion, qui se lit ainsi:

Que conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international entreprenne une étude pour voir comment le Canada peut mieux contribuer à la paix, à la sécurité, à la justice, au respect des droits de la personne et au développement économique au Moyen-Orient, en mettant l'accent sur les conflits en Israël-Palestine, au Yémen et en Syrie, et sur les sphères d'influence des pays de la région, notamment l'Iran et l'Arabie saoudite; que le Comité invite des témoins experts et visite la région afin d'identifier les domaines dans lesquels le Canada peut faire des contributions plus positives; et de faire rapport de ses conclusions à la Chambre.

J'aimerais ajouter brièvement que, compte tenu des nouvelles qu'on entend aujourd'hui au sujet de l'Iran, de la tragédie au Yémen, du conflit entre Israël et la Palestine, qui est particulièrement difficile en ces jours, de la crise continue en Syrie, la moindre des choses serait que le Comité se penche sur cet enjeu et étudie les moyens par lesquels le Canada pourrait contribuer à la paix et à la sécurité dans cette région du monde.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Y a-t-il d'autres interventions? Monsieur Genuis, nous vous écoutons.

M. Garnett Genuis: Je veux remercier Mme Laverdière de sa proposition. J'aimerais seulement vous expliquer brièvement les raisons pour lesquelles les conservateurs vont voter contre l'étude proposée.

J'estime qu'il s'agit d'enjeux très importants. Il est bien certain que Mme Laverdière a été à l'origine de différentes études menées récemment par le Comité, dont l'une sur les affaires consulaires que nous venons de terminer, et que le Comité a adopté par ailleurs des motions proposant d'autres études.

En revanche, les enjeux à examiner dans le contexte des affaires étrangères ne manquent pas. Je sais par exemple que nous avons une proposition d'étude sur les menaces à la sécurité dans l'Arctique canadien, une problématique qui nous touche directement, car c'est notre propre sécurité qui peut être en péril. Je ne veux aucunement minimiser l'importance des problèmes que connaît actuellement le Moyen-Orient. Je crois que nous sommes tous conscients de la situation et que nous essayons d'apporter notre contribution chacun à notre manière. Il y a cependant un certain équilibre à rechercher par ailleurs quant aux études pouvant être proposées par les différents membres du Comité. Je crois que nous devrions aller de l'avant avec l'étude sur l'Arctique. D'autres membres du Comité pourraient aussi y aller de leurs propres propositions. Compte tenu des contraintes de temps et des études déjà proposées par différents membres du Comité, nous allons, de ce côté-ci tout au moins, voter contre cette motion.

•(1645)

Le président: Monsieur Wrzesnewskyj.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Je conviens avec M. Genuis que le sujet de l'étude proposée revêt une importance capitale, mais qu'il y a également d'autres membres du Comité qui ont soulevé des enjeux tout aussi primordiaux. Nous venons tout juste de terminer cette importante étude sur les affaires consulaires,

et Mme Laverdière a déjà proposé de nombreuses études très intéressantes, dont bon nombre ont été effectivement réalisées. Cependant, compte tenu des autres motions soumises au Comité, nous allons voter contre celle-ci.

Le président: C'est Mme Laverdière qui a le dernier mot.

[*Français*]

Mme Hélène Laverdière: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais demander un vote par appel nominal.

[*Traduction*]

Le président: Nous allons tenir un vote par appel nominal. Comme il n'y a plus d'autres interventions, il faut maintenant indiquer si l'on est pour ou contre la motion.

(La motion est rejetée par 9 voix contre 1)

Le président: Merci, chers collègues.

Merci à Mme Laverdière d'avoir présenté cette motion.

Nous allons maintenant passer à huis clos pour discuter d'une question dont nous avons été saisis dans le rapport du sous-comité.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>